

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juillet 2013

REDONNER DES PERSPECTIVES À L'ÉCONOMIE RÉELLE ET À L'EMPLOI INDUSTRIEL -
(N° 1037)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE7

présenté par
M. Tardy

ARTICLE PREMIER

A la dernière phrase de l'alinéa 47,

Substituer aux mots :

« se fait »,

Les mots :

« peut se faire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le juge est indépendant, et le recours à un expert doit être soumis à son libre choix.

Cet amendement propose de mettre en conformité la formulation du texte avec celle du code de procédure civile, applicable au tribunal de commerce.